



Nouveautés importantes impactant vos salariés !

A compter du 1^{er} juillet 2018, deux nouvelles conventions collectives nationales (CCN) des ouvriers du Bâtiments en date du 7 mars 2018 entrent en application. Venez découvrir l'intégralité des nouvelles dispositions et les démarches à accomplir auprès de vos salariés. A compter du 1^{er} janvier 2019, la nouvelle réglementation du prélèvement à la source (PAS) entre en vigueur. Les employeurs deviendront collecteurs de l'impôt sur le revenu. Toutes les entreprises sont concernées ! Venez découvrir comment vous y préparer.

> **Le jeudi 7 juin 2018**

de 18 h à 20 h à la CAPEB 71

5, rue George Eastman, 71100 Chalon-sur-Saône



- > **Les nouvelles CCN ouvriers du Bâtiment** : Pourquoi des nouvelles CCN ? Quelles conséquences dans vos entreprises ? Les nouvelles dispositions : les petits déplacements, le niveau du contingent annuel d'heures supplémentaires, le licenciement : ancienneté et indemnisation, l'organisation du temps de travail sur la semaine, le travail de nuit exceptionnel et habituel... Comment informer vos salariés ? (> Intervention de Natali Rankovic juriste CAPEB 71)
- > **Le prélèvement à la source de l'IR** : Quelles conséquences pour vos entreprises ? Comment vous y préparer ? les Etapes clés ? Toutes les réponses à vos questions (> Intervention de Emmanuel LEBLANC Secrétaire Général CAPEB 71)

Nous vous attendons nombreux à cette soirée faite pour vous



(7/9/2018/3/180306/1)

BULLETIN RÉPONSE | Soirée « Nouveautés importantes impactant vos salariés »

A retourner à la CAPEB 71 avant le **05/06/2018**

> Pour vous inscrire, merci de retourner ce bulletin par courrier, ou par mail à capeb71@capeb71.fr ou par fax au 03.85.90.97.79

M et/ou Mme

Participera à la soirée : « Nouveautés importantes impactant vos salariés » à CHALON-SUR-SAÛNE le 7 juin 2018

Nb de personnes :

Ne participera pas

Coordonnées ou cachet de l'entreprise
(utile pour vous recontacter en cas de besoin)